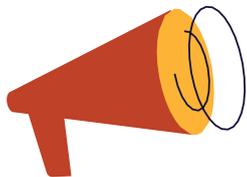


ÉDITO

Depuis l'assemblée citoyenne du 5 mars dernier, le comité d'organisation, composé d'acteurs et de citoyens du Grand Lyon, a analysé les idées concrètes citoyennes pour aller à l'écoute des territoires. Il a défini son programme autour de la « Métropole à vivre » pour 2022-2023. La troisième assemblée qui s'est tenue le 25 juin dernier a permis de lancer les réflexions pour « un développement harmonieux au profit d'une meilleure qualité de vie pour tous et toutes ». C'est maintenant au comité d'organisation de poursuivre ses travaux pour venir en parler avec les grand.e.s lyonnais.e.s fin 2022 !



À LA UNE : RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU 25 JUIN

Les vice-présidents de la Métropole de Lyon au rendez-vous pour échanger sur la « Métropole à vivre »

Béatrice Vessiller, Fabien Bagnon, Laurence Boffet, Renaud Payre, vice-présidents de la Métropole de Lyon à l'urbanisme et au cadre de vie, à la voirie et aux mobilités actives à la participation et aux initiatives citoyennes, à l'habitat, au logement social à la politique de la ville et Claire Brossaud, vice-présidente du Sepal ont répondu présents le 25 juin pour faire part de leurs attentes vis-à-vis du CdD : la révision du Scot, l'accompagnement au changement de mobilité, le logement social... de nombreux sujets ont été abordés.



Figure 1 avec de gauche à droite : Fabien Bagnon, Claire Brossaud, Laurence Boffet, Béatrice Vessiller

« *Emparez-vous des sujets qui vous importent et dites-nous ce que souhaitez explorer et comment* » [Béatrice Vessiller]

Une collaboration du CdD avec le Sepal pour travailler sur la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Le SCOT, en cours de révision à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, est un outil d'urbanisme et de planification qui fixe les grandes lignes de ce que sera la Métropole demain.

Le Conseil de développement a été invité à prendre part à cette révision par Claire Brossaud, vice-présidente du Sepal. Les groupes de travail définiront leur rôle et la forme que prendra leur participation à cette concertation.

Des axes de travail précisés et portés par le comité d'organisation

Ses membres ont présenté leur démarche aux élus et ont exposé les sujets de leur choix, issus des préoccupations exprimées lors des précédentes assemblées. La métropole à vivre : c'est le thème choisi pour éclairer la Métropole jusqu'à 2023 !



LA VIE DU CdD

Comité d'organisation, où en est-on ?

Mis en place en mars 2022, le comité d'organisation compte 74 membres, citoyens et acteurs engagés. Il décide des sujets des assemblées citoyennes et est à l'écoute des citoyens du Grand Lyon. Il a vocation à les représenter auprès des services et élus. Avis aux intéressés : un prochain appel à candidature aura lieu d'ici fin 2023 !

Le bureau

Un bureau provisoire constitué de 12 membres du comité d'organisation a été mis en place en mai. Garant de la méthode de travail du CdD, il s'est réuni pour faire le bilan de l'assemblée citoyenne du 25 juin dernier et précise actuellement les missions des groupes de travail qui avanceront sur les sujets de la densification, l'espace public, les mobilités dès septembre !

Lancement d'un groupe de réflexion sur les modèles économiques

Suite aux échanges menés avec le Sepal dans le cadre de la révision du Scot, il apparaît indispensable d'aborder les enjeux économiques, déterminants pour l'amélioration de la qualité de vie. Un quatrième groupe de travail économie est en cours de constitution.

Des groupes de travail, mais encore ?

Ces groupes sont composés de membres du comité d'organisation et s'ouvrent aux acteurs qui souhaitent s'engager dans la démarche. Diagnostics de territoires, rencontres avec des services, élus et experts, animation de débats, les groupes de travail vont s'organiser pour préciser leurs contributions et les présenter aux élus.



Jusqu'où est-on prêt à densifier ? Un atelier organisé le 25 juin, en présence de Renaud Payre

On entend souvent qu'il faut densifier davantage pour lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles. Mais comment la densité est-elle perçue par les habitants ? C'était la question centrale de cet atelier. À partir des travaux du CdD menés en 2013, toujours d'actualité, les échanges ont soulevé l'enjeu d'avoir un équilibre : nature en ville et lien social, des éléments essentiels à un quartier de vie. Alors comment construire autrement pour rendre la densité plus acceptable, et notamment dans l'habitat mixte ? C'est le sujet choisi par le comité d'organisation pour approfondir ces réflexions dès la rentrée !

Quelles attentes vis-à-vis de l'espace public pour qu'il soit inclusif et solidaire ? Un 2^{ème} atelier en présence de Claire Brossaud, Laurence Boffet

Quelles formes peuvent prendre l'exclusion sur l'espace public ? Qui est concerné ? Comment aborder l'espace public pour qu'il soit accessible ? Difficultés rencontrées par les personnes à handicap, place de la femme, conflits d'usage, sentiments d'insécurité dans l'espace public, autant de sujets qui soulèvent l'enjeu du vivre ensemble sur l'espace public, sujet phare qui guidera les réflexions du groupe de travail qui débutera ses travaux en septembre 2022.



« Voiture – addict » : comment sortir de la dépendance ? Réfléchir à nos choix de déplacement, en présence de Fabien Bagnon

Renoncer à la voiture ? Oui mais pas si simple ! Des contrastes forts ressortent chez les habitants en fonction des spécificités liées à leurs territoires et à leurs situations. L'injonction au renoncement à la voiture soulève au-delà du débat autour de la réglementation ZFE et de l'accompagnement, la question de développement de la métropole, dans son rapport à la croissance et de son modèle centre/périphéries. Un vaste sujet que le groupe de travail du CdD va s'attacher à approfondir en lien avec la création de l'agence des mobilités à la rentrée !

Marche exploratoire et concertation Blandan

Dans le cadre de l'assemblée citoyenne du 25 juin se tenait la concertation des citoyens sur le projet de réaménagement du parc Blandan. À travers une marche sensible, les participants ont fait appel à tous leurs sens pour proposer un diagnostic et ont visité un des bastions. À partir de ses impressions, chacun a pu raconter son expérience de la densité et proposer des aménagements pour un bastion du parc. Ils ont aussi pu discuter avec l'équipe projet sur place. La concertation projet se poursuivra en septembre pour préciser les intentions de projet.



LA SUITE

Sept. 2022

Lancement
des groupes de travail
pour approfondir
ces sujets



Déc. 2022

Prochaine assemblée
citoyenne



Janv. 2023

Première interpellation
des élus

Vous pensez connaître le CdD ? C'est ce qu'on va vérifier...

Le quiz du CdD

Répondez aux questions suivantes... Attention, plusieurs réponses sont parfois possibles

1/ Les conseils de développement sont obligatoires...

- Dans toutes les métropoles (A)
- Dans les établissements publics à fiscalité propre* de plus de 50 000 habitants (B)
- Dans toutes les communes (C)
- Ils ne sont pas obligatoires (D)

**Un établissement public de coopération intercommunale est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.*

2/ Combien existe-t-il de conseils de développement en France ?

- Environ 50 (A)
- Entre 250 et 300 (B)
- Entre 300 et 500 (C)
- Autant qu'il y a de communes (D)

3/ Les conseils de développement existent-ils dans d'autres pays ?

- Non, pas en tant que tels, c'est un outil français encadré par le code des collectivités territoriales (A)
- Oui, tous les pays ont désormais dotés leurs villes de plus de 50 000 habitants de conseils de développement (B)
- Oui, mais seulement en Suisse et en Allemagne (C)
- Il existe d'autres formes d'instances participatives proches du CdD, surtout en Europe (D)

4/ Quand le CdD de la Métropole de Lyon a-t-il été renouvelé ?

- En mars 2022 (A)
- En novembre 2021 (B)
- Il y a 10 ans (C)
- C'est en cours (D)

5/ Sur quels sujets le CdD de la Métropole de Lyon est-il compétent ?

- Le développement économique (A)
- Les questions d'aménagement et d'urbanisme (B)
- Des sujets dans les domaines de compétence de la métropole (C)
- Tout sujet apporté par un citoyen du grand Lyon (D)

6/ Quelles sont les missions du comité d'organisation du CdD ?

- Donner son avis sur les projets de la métropole (A)
- Créer du débat dans les territoires (B)
- Être à l'écoute des citoyens (C)
- Organiser des manifestations contre les élus de la métropole (D)

7/ Combien le CdD de la métropole de Lyon organise-t-il d'assemblées citoyennes par an ?

- Une tous les 3 mois (A)
- Au moins trois par an (B)
- Autant que le comité d'organisation le souhaite (C)
- On ne sait pas (D)

8/ Où s'est déroulée la dernière assemblée citoyenne du CdD ?

- À l'hôtel de la métropole (A)
- À l'école victoire Daubié (B)
- Au parc Blandan (C)
- A l'hôtel California (D)

9/ Qui est membre du CdD de la métropole de Lyon ?

- Les organismes ayant rejoint le comité d'organisation (A)
- Le bureau, sa présidence et le comité d'organisation (B)
- Quiconque ayant participé à une assemblée ou un événement du CdD (C)
- Le/la président(e) (D)

10/ Qu'est-ce que cela implique d'être membre du CdD ?

- Participer aux assemblées citoyennes en fonction des sujets qui nous intéressent et donner son avis, contribuer aux débats (A)
- Être informé des actualités (B)
- Représenter le CdD en conseil métropolitain (C)
- Faire un point hebdomadaire avec les élus de la métropole sur les préoccupations citoyennes (D)

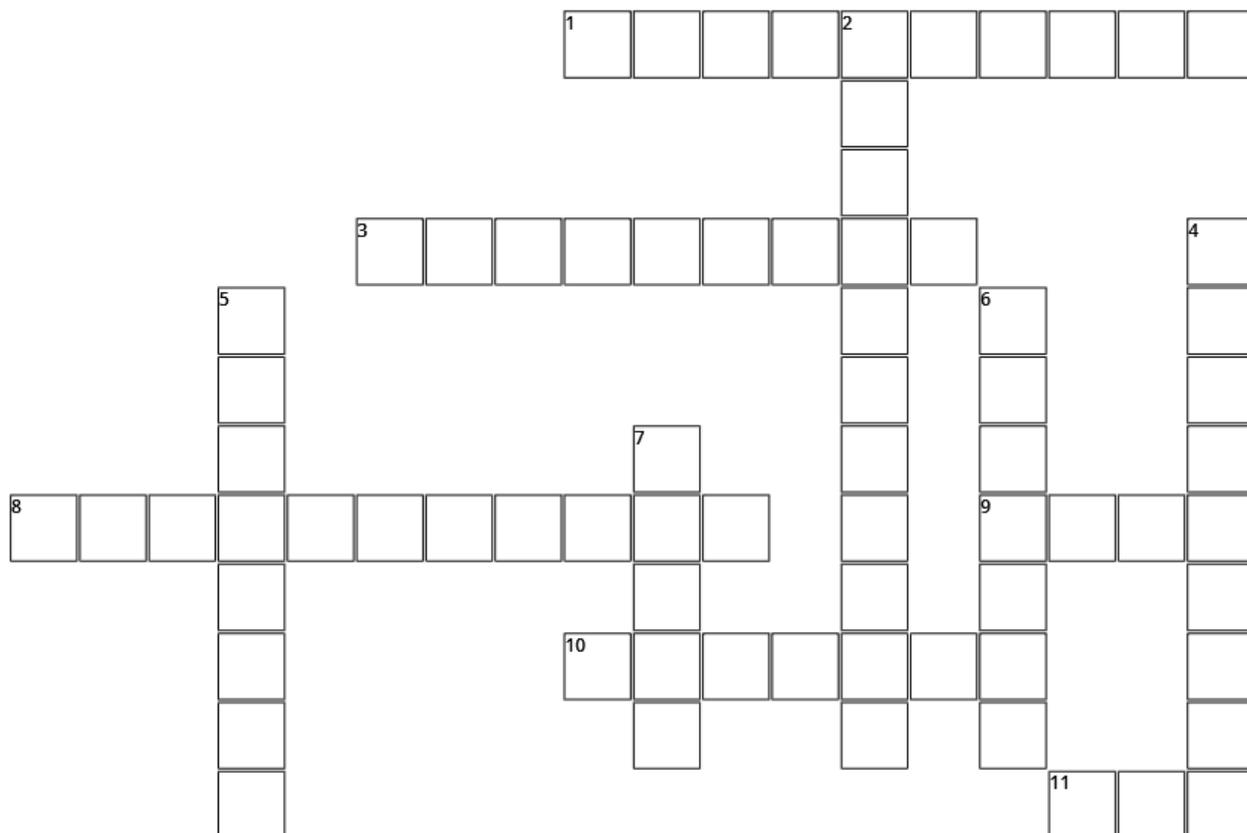


Les mots clés du CdD

Avez-vous suivi les derniers événements du CdD ?

Un moyen de le vérifier..

Retrouvez les mots fréquemment utilisés dans les débats !



Horizontal

1. Système politique qui tient le peuple pour souverain
3. Création d'un environnement qui donne sa place à chacun
8. Liens d'entraide entre les membres de la société
9. Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine
10. Ensemble des conditions de logement
11. Périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler et de stationner pour des raisons de santé publique

Vertical

2. Droit de participer aux décisions relatives à la communauté politique
4. Relatif à l'exercice du pouvoir dans une société organisée
5. Facilité à se déplacer
6. Nombre d'habitants au kilomètre carré
7. Confrontation d'opinions sur un sujet

Les vice-présidents de la Métropole de Lyon

Connaissez-vous les compétences des vice-présidents de la métropole ?

À vous de jouer ! Faites coïncider les élus suivants et leurs domaines de compétences !

Renaud Payre
Laurence Boffet
Anne Groperrin
Emeline Baume
Fabien Bagnon
Jérémy Camus
Jean-Charles Kohlhaas
Béatrice Vessiller
Bruno Bernard
Isabelle Petiot

Économie, emploi, commerce, Numérique, commande publique

Participation et initiatives citoyennes

Voirie et mobilités

Déplacement, intermodalités, Logistique urbaine

Cycle de l'eau

Réduction et traitement des déchets, propreté

Habitat, logement social, Politique de la ville

Agriculture, alimentation, Résilience des territoires

Urbanisme et cadre de vie

Le jeu des 5 différences

Vous pensez prêter attention aux détails ?

5 différences se sont glissées entre ces deux images...

À vous de les trouver !



QUIZ DU CdD : CORRECTION

(attention, ne trichez pas...remplissez bien tout avant de regarder)

Quiz du CdD

1/ A et B.

Les CdD sont obligatoires dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) de plus de 50 000 habitants (métropoles, communautés urbaines, d'agglomérations, ou de communes) et dans les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)

2/ B.

3/ A et D.

Les conseils de développement en tant que tel existent en France. C'est la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 dite « loi Voynet » qui leur a donné une existence légale. À l'international, d'autres instances participatives relativement proches existent. On en retrouve notamment en Europe, en Australie ou encore aux États-Unis. L'OCDE gère notamment une base de données des instances délibératives qui existent, [plus d'infos ici](#).

4/ B et D.

Le CdD a été lancé dans sa nouvelle formule le 20 novembre 2021. Son renouvellement complet cependant prend du temps, son organisation se met progressivement en place sur l'année 2022.

5/ A, B et C.

Le CdD de la Métropole de Lyon a vocation à traiter des sujets en lien avec les domaines de compétence de la Métropole, parmi lesquels on retrouve les questions d'aménagement et d'urbanisme, le développement économique. Le comité d'organisation choisit les sujets de travail à partir des préoccupations citoyennes qu'il analyse, synthétise et priorise. Toutefois, n'importe quel sujet ne peut pas être porté car il doit être d'intérêt commun pour les citoyens.

6/ B et C.

Le CdD a vocation à écouter la diversité des points de vue des citoyens et acteurs du grand Lyon, développer un débat public sur le devenir des territoires, enrichir la décision publique. Sa mission première n'est pas de donner son avis sur un projet spécifique de la métropole mais il peut être amené à apporter des contributions et partager son avis sur plusieurs projets qui s'inscrivent dans le cadre de politiques de la métropole ou en lien avec des sujets sur lesquels il a décidé d'interpeller les élus.

7/ B.

8/ B et C.

9/ A et C.

Toute personne intéressée et ayant participé à l'une de ses rencontres, devient membre du CdD. Les membres du comité d'organisation et du bureau sont bien sûr membres également, avec un statut particulier, puisque ce sont eux

qui décident des sujets, organisent les débats et préparent les contributions et interpellations.

10/ A et B.

Les assemblées citoyennes sont ouvertes à toutes et tous. En participant à une assemblée, toute personne qui le souhaite et accepte d'être recontactée devient membre du CdD et sera tenue informée des actualités et des prochaines rencontres. En revanche, ce sont les membres du comité d'organisation et du bureau qui représentent le CdD auprès des élus en conseil métropolitain.

Les vice-présidents de la métropole de Lyon

Emeline Baume → Économie, emploi, commerce, Numérique, commande publique

Laurence Boffet → Participation et initiatives citoyennes

Renaud Payre → Habitat, logement social, Politique de la ville

Jean Charles Kohlhaas → Déplacement, intermodalités, Logistique urbaine

Fabien Bagnon → Voirie et mobilités

Béatrice Vessiller → Urbanisme et cadre de vie

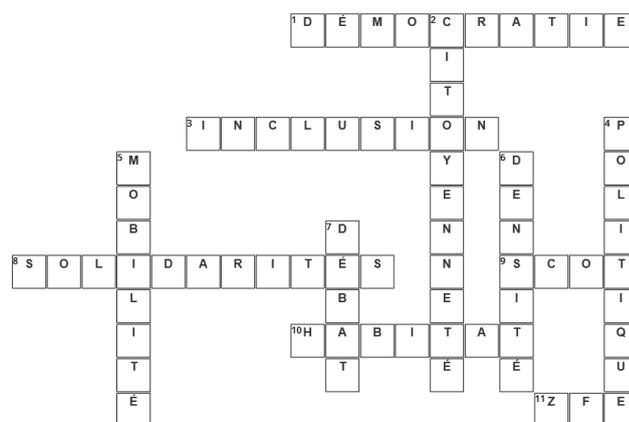
Anne Groperrin → Cycle de l'eau

Isabelle Petiot → Réduction et traitement des déchets, propreté

Jérémy Camus → Agriculture, alimentation et résilience du territoire

(Attention une erreur s'est glissée dans cette liste... Bruno Bernard n'est pas un vice-président, c'est bien le président de la Métropole de Lyon)

Les mots-clés du CdD



Le jeu des 5 différences

On imagine que vous avez tout trouvé... Mais si tel n'est pas le cas, un petit indice : 5 objets sont à trouver : un chapeau, une paire de boucles d'oreilles, une fleur, un micro, un soleil...